



Communiqué de presse

Date 25 février 2010
Embargo 25 février 2010, 11h30

Réexamen des tâches: le Conseil fédéral décide un train de mesures

Le Conseil fédéral poursuit sa politique budgétaire axée sur le frein à l'endettement. Il a approuvé un train de mesures liées au réexamen des tâches et précisé le programme de consolidation 2011 à 2013 (PCO 2011-2013). Ensemble, les deux projets permettent d'améliorer le budget de quelque 2,7 milliards de francs par année jusqu'en 2015. Le réexamen des tâches prévoit de revoir en premier lieu et en profondeur les prestations et la structure de l'assurance-vieillesse, des transports, de l'armée, du réseau extérieur suisse et de la recherche sectorielle. Dans le domaine de l'agriculture, la réforme est déjà en cours et porte sur le développement des paiements directs. Selon le programme de consolidation, les économies annuelles s'élèveront à 1,5 milliard à partir de 2011. Une part de ces économies allant jusqu'à 600 millions est due à des mesures applicables à court terme découlant du réexamen des tâches. Mi-avril, le Conseil fédéral approuvera un rapport destiné à la consultation concernant le PCO 2011-2013.

Dans l'optique actuelle, des allègements de quelque 1,5 milliard par an permettront au budget 2011 de respecter les exigences prévues par le frein à l'endettement dans le budget 2011 et d'éliminer dans une large mesure les déficits structurels durant les années couvertes par le plan financier. Cette estimation repose sur les rentrées fiscales de 2009 et sur les prévisions conjoncturelles du Groupe d'experts de la Confédération du 15 décembre 2009, qui prévoient pour 2010 un taux de croissance modéré de 0,7 % en termes réels. Selon ces mêmes prévisions, l'année 2011 verra une reprise plus nette (+ 2,0 %), qui ramènera l'économie suisse à son taux de croissance ordinaire. Le scénario budgétaire sur lequel s'appuie la stratégie de consolidation décidée par le Conseil fédéral en automne 2009 se confirme donc largement.

Grandes lignes du programme de consolidation 2011 à 2013

Les grandes lignes fixées le 4 novembre 2009 dans le cadre du programme de consolidation 2011 à 2013 gardent toute leur validité. Le programme comprend six types de mesures:

Mesures prévues par le PCO 2011-2013

Allégements budgétaires en mio de CHF	2011	2012	2013
Compensation des investissements anticipés dans le cadre des programmes de stabilisation conjoncturelle	180	180	-
Adaptation des dépenses de la Confédération à la baisse du renchérissement durant les années 2009 à 2010	520	520	520
Réductions dans le domaine propre de l'administration fédérale, notamment dans les effectifs et l'informatique	140	160	200
Réductions de dépenses au titre des intérêts passifs suite à la diminution de la dette	300	150	150
Mesures portant sur les recettes, notamment relèvement de l'impôt sur le tabac	110	110	80
Mesures réalisables à court terme découlant du réexamen des tâches	280	410	530
Allègement total	1'530	1'530	1'480

Par ces nouvelles décisions, le Conseil fédéral précise les mesures réalisables à court terme découlant du réexamen des tâches. Le train de mesures permet d'économiser entre 350 (2011) et 600 millions (2015) au total, soit légèrement plus que les montants requis par le frein à l'endettement.

Mesures découlant du réexamen des tâches réalisables à court terme

En automne 2009, le Conseil fédéral avait fixé les principes selon lesquels les mesures découlant du réexamen des tâches devaient être mises en œuvre dans le cadre du PCO 2011-2013. Ces mesures devaient:

- pouvoir être mises en œuvre rapidement et engendrer peu de travail législatif;
- ne pas compromettre la reprise économique;
- ne pas remettre en question les tâches centrales de la Confédération;
- respecter les priorités fixées par le Conseil fédéral en 2006 (taux de croissance spécifiques pour 18 groupes de tâches);
- n'entraîner aucun transfert de charges sur les cantons.

Le plan ainsi élaboré compte donc environ 50 mesures (détails à l'annexe 1). Celles-ci comprennent des abandons de tâches de faible ou de moyenne importance, la fixation de priorités dans les investissements et les contributions à des investissements, des réductions de subventions, ainsi que des réformes relativement simples mais qui requièrent des révisions de lois. Ces mesures ne compromettent ni l'exécution des tâches par la Confédération ni la reprise économique. Par ailleurs, elles tiennent compte autant que possible des finances cantonales.

Conséquences du PCO 2011-2013 sur la croissance des dépenses et sur l'ordre des priorités

Avec les autres mesures prévues par le PCO 2011-2013, la croissance des dépenses pour la période 2008 à 2013 peut être diminuée, pour atteindre 2,4 % en moyenne par année (abstraction faite du financement additionnel de l'AI, qui entre en vigueur en 2011). La croissance nominale moyenne du produit intérieur brut est aussi estimée à 2,4 % pour la même période. Etant donné les mesures de consolidation décidées, il devrait être possible d'atteindre l'objectif du Conseil fédéral, qui consiste à stabiliser la quote-part de l'Etat pour les années allant de 2008 à 2015.

Le PCO respecte également l'ordre de priorités fixé dans le cadre du réexamen des tâches. Comme le montre le tableau ci-après, durant les années 2008 à 2013 (soit après la mise en œuvre du PCO 2011-2013), les plus grands groupes de tâches affichent une croissance légèrement inférieure à celle fixée comme objectif par le Conseil fédéral en juillet 2006, à l'exception de l'agriculture. Dans l'ensemble, les écarts sont cependant modérés.

	Taux de croissance visé, réexamen des tâches	Taux de croissance 2008-13
Confédération	3.1%	2.4%
Prévoyance sociale	4.4%	3.5%
Trafic	2.0%	1.6%
Formation et recherche	4.5%	3.9%
Défense nationale	1.5%	0.8%
Agriculture et alimentation	0.1%	0.1%
Coopération au développement	3.3%	3.0%

Mesures découlant du réexamen des tâches réalisables à long terme

Une série de 30 mesures découlant du réexamen des tâches sera mise en œuvre dans un autre cadre que le PCO 2011-2013 (détails à l'annexe 2). Il s'agit essentiellement de mesures plus complexes, qui doivent pour la plupart être soumises au Parlement sous la forme de projets séparés. Le Conseil fédéral a chargé les départements responsables d'entreprendre les travaux préparatoires requis.

A l'exception de l'agriculture, tous les grands groupes de tâches sont concernés par cette deuxième série de mesures:

- Prévoyance sociale: une réforme complète des rentes doit être effectuée dans le cadre de la 12^e révision de l'AVS. En outre, des réformes sont prévues ou en cours dans l'assurance-invalidité: introduction des services médicaux régionaux (4^e révision), encouragement de l'intégration (5^e révision), révision des rentes de vieillesse (6^e révision, partie A), autres corrections au niveau des prestations (6^e révision, partie B). Ces réformes permettent d'atténuer considérablement la croissance des dépenses de l'AI. Alors que cette croissance moyenne était de 6,5 % par année de 1990 à 2007, elle devrait atteindre seulement 1,2 % de 2008 à 2013.
- Trafic: l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales ne sera adapté que si sa mise en œuvre n'a aucune incidence sur le budget. Le DETEC entend par ailleurs examiner la possibilité d'augmenter le financement par l'utilisateur. Il

Communiqué de presse

essaie en outre de trouver des solutions pour augmenter l'efficacité des transports publics. De telles solutions ont déjà été réalisées pour les routes nationales dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Enfin, le DETEC a chargé un groupe de travail de l'Office fédéral des transports (OFT) de chercher, en collaboration avec l'Administration fédérale des finances (AFF), un nouveau régime de financement pour l'infrastructure ferroviaire dans le but de restaurer l'équilibre entre les ressources destinées à l'exploitation et à l'entretien d'une part, et les investissements affectés à l'augmentation des capacités d'autre part.

- Formation et recherche: sous la conduite du DFI, il s'agit de fixer un ordre de priorités dans la recherche sectorielle. Parallèlement, le Parlement est en train d'examiner la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles, qui constitue une base essentielle pour la consolidation de ces dernières.
- Défense nationale: il s'agit de poursuivre le développement de l'armée selon le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse, développement qui contribuera aussi à alléger à moyen terme le budget de la Confédération.
- Agriculture: la politique agricole fait, elle aussi, l'objet d'un processus ininterrompu de réformes. L'agriculture sera en outre touchée par les mesures à court terme qui découlent du réexamen des tâches et s'inscrivent dans le cadre du PCO 2011-2013. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé de ne pas prévoir de mesures additionnelles dans ce domaine. Il a également tenu compte du fait qu'une réforme des paiements directs est déjà en préparation.
- Relations avec l'étranger: les mesures prévoient une réorganisation et une amélioration du réseau extérieur suisse, menées par le DFAE. Par ailleurs, un processus de concentration de la coopération au développement est en cours.

Conséquences financière du PCO 2011-2013 et du réexamen des tâches

Selon les connaissances actuelles, le réexamen des tâches devrait générer des économies de quelque 1,85 milliard. La moitié de ce montant découle d'allègements budgétaires par rapport au plan financier en cours. L'autre moitié consiste en des mesures permettant d'éviter des charges supplémentaires, comme par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre sans incidences sur le budget de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Pour l'instant, il n'est pas possible de chiffrer le potentiel d'économies de certaines mesures découlant du réexamen des tâches.

Le montant de 1,85 milliard ne comprend pas l'adaptation à la baisse du renchérissement, les réductions dans le domaine propre de l'administration et les économies au titre des intérêts passifs, dont la mise en œuvre est prévue dans le cadre du PCO 2011-2013. Ces mesures portent sur 850 millions par année. En tout, l'amélioration budgétaire due au réexamen des tâches et au PCO 2011-2013 devrait atteindre près de 2,7 milliards. Ce montant dépasse l'objectif de 2,3 milliards fixé dans le rapport du 9 avril 2008 complétant le plan financier 2009 à 2011 de la législature. Eu égard à la faiblesse de la croissance, il est en effet indispensable de placer la barre un peu plus haut afin de stabiliser la quote-part de l'Etat.

Amélioration du budget prévue pour 2015

en mio de CHF	2015
Mesures réalisables à court terme découlant du réexamen des tâches	600
Autres mesures portant sur les dépenses prévues par le PCO 2011-2013	850
Mesures réalisables à long terme découlant du réexamen des tâches, quantifiables	1'250
Allégement total	2'700

Perspectives

Le DFF élaborera un rapport destiné à la consultation sur le PCO 2011-2013 d'ici à avril 2010. La consultation se déroulera par écrit et sous la forme d'une conférence. En même temps que les documents relatifs au programme de consolidation mis en consultation, le Conseil fédéral publiera un rapport qui décrira les mesures réalisables à long terme et découlant du réexamen des tâches. Vu les incertitudes qui règnent quant à l'évolution conjoncturelle, le PCO 2011-2013 conserve pour l'instant un caractère de planification prévisionnelle. Le Conseil fédéral prendra ses décisions définitives dans le cadre de la mise au point du budget 2011, en se fondant sur les données conjoncturelles qui seront alors disponibles et sur les résultats de la consultation.

Renseignements: Karl Schwaar, chef de la division Politique des dépenses,
tél. 031 322 60 51

Documentation disponible à droite de la version électronique du présent communiqué de presse, publiée sous **www.dff.admin.ch/actualites**:

- Listes de mesures